

## L'OFFENSE FAITE AUX CURISTES

A la suite de l'émission "Envoyé Spécial" diffusée le 21 juillet 2011 sur France 2, nous avons demandé aux curistes d'appuyer la protestation de la FFCM en signifiant leur indignation au Groupe France-Télévisions. Vous avez été nombreux à répondre à notre appel, et nous vous remercions d'avoir ainsi contribué au rétablissement de la vérité et de la dignité des curistes bafoués par cet inadmissible "reportage".

### Ci-après, extraits de la lettre de la FFCM au PDG de France-Télévisions

M. le Président du Groupe France-Télévision,

La partie du reportage "Vacances, cure de jouvence", diffusé le 21 juillet 2011 (Envoyé spécial), qui survole le thermalisme social et médicalisé, a provoqué l'indignation des curistes assurés sociaux, de médecins, et des professionnels du thermalisme.

Notre Fédération regrette que ce reportage reflète un point de vue tendancieux, hostile et superficiel sur ce sujet, et dénonce les contre-vérités flagrantes qui s'y étalent.

En premier lieu, et c'est là l'aspect le plus inadmissible de ce reportage, il amalgame le thermalisme social et médicalisé avec la remise en forme pour cadres stressés, ou des pratiques exotiques et/ou sectaires...

Il y a là une profonde méconnaissance des spécificités du thermalisme social et médicalisé de France.

En effet, le thermalisme médicalisé est reconnu depuis 1986 comme thérapeutique à part entière par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)...

En France, c'est à partir de 1947, en application de la loi sur l'instauration de la Sécurité Sociale, conformément aux préconisations du Conseil National de la Résistance (CNR) que les soins thermaux sont devenus accessibles à tous.

Il n'était pas encore question de "remise en forme", et autres barbotages destinés aux bien-portants qui se prélassent aujourd'hui dans des "Spa" aussi "tendances" que coûteux...

Ce reportage ignore encore que le thermalisme traite, en complément des traitements chimiques et/ou chirurgicaux classiques, plus de 60 maladies aussi actuelles que l'asthme, les rhumatismes, l'artérite, le psoriasis, l'obésité, la dépression, etc.

Il ignore enfin, des études comme "Thermarshrose", publiée récemment dans **Annals of Reumatic Diseases** (principale revue mondiale de rhumatologie), ou "Stop Troubles Anxieux Généralisés", qui démontre la supériorité du traitement thermal sur le traitement chimique de référence, le tout à faible coût et en l'absence d'effets secondaires.

D'autre part, nous estimons que ce reportage est une offense faite aux 500 000 curistes assurés sociaux qui fréquentent chaque année les établissements thermaux.

Que dire en effet de ces personnes âgées, présentées au mieux comme d'aimables débiles en goguette, et au pire, comme des profiteurs qui, sans vergogne, font payer leurs vacances par la Sécurité Sociale... ?

Pour tenter d'illustrer cette attaque, ce reportage a "déniché" un couple de curistes (pour le moins mal renseigné...), qui prétend que l'intégralité des frais de séjour en cure (hébergement et restauration) est couramment remboursée aux curistes à faibles revenus.

1) Sachant que le patient doit séjourner 21 jours sur place, qu'en est t-il en réalité pour l'hébergement ?

- Une location dans un meublé modeste coûte de 600 à 900 € selon la période et la station ;

- Un séjour à l'Hôtel en pension complète dans un simple hôtel "deux étoiles" coûte de 900 à 1 100 € ;

Face à ces dépenses conséquentes, environ 30% des assurés sociaux (en Affection Longue Durée, ou Accidentés du Travail, ou en Invalidité, ou à faibles revenus (14 664, 38 € tout compris/an) perçoivent une obole de **97,51 €** à **150,01 €** de l'Assurance Maladie.

C'est le seul montant qui soit imputable au budget de la nation au titre de l'hébergement des curistes.

L'affirmation du reportage diffusé le 21/07, selon laquelle, il est courant de voir des curistes intégralement remboursés de leurs frais d'hébergement et de restauration, est donc erronée, voire malveillante.

Nous terminerons cette énumération en rappelant que le coût global du thermalisme social et médicalisé, est d'environ 200 millions d'euros (0,30% des dépenses de santé en France), tandis que le montant des dépenses totales de santé en France est de l'ordre de 160 milliards d'euros.

Voilà, nous attendons à présent l'émission équilibrée et approfondie qui donnera enfin la parole aux curistes, et à la FFCM qui représente leurs intérêts, ainsi qu'aux médecins thermaux, et aux professionnels du thermalisme social et médicalisé de France.

Dans l'attente de votre réponse, je reste à votre disposition pour toutes précisions, et je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.